

frère puîné du précédent, a reçu du roi Louis XV des lettres d'honneur, datées de Versailles le 1^{er} février 1764, scellées sur queue du grand sceau de cire jaune « pour, y est-il dit, services rendus dans l'exercice de sa charge de nostre conseiller auditeur en nostre cour des comptes, aydes et finances de Rouen dont il a rempli les fonctions avec zèle et distinction pendant vingt-six années et plus ». Il mourut sans alliance en 1775 et fut, ainsi que son frère, inhumé dans l'église paroissiale d'Ingouville, près de Saint-Valery en Caux. Il était fils, petit-fils, frère et neveu d'officiers de la maison du roi, et par ses lettres d'honneur il avait acquis les privilèges de la noblesse héréditaire. Mais la famille ne s'est perpétuée que par son frère cadet, Nicolas-Michel Massif, prévôt et maire au siècle dernier de la ville de Fécamp, où il était négociant.

En vertu d'un décret impérial, signé en conseil des ministres par l'Impératrice Régente, le 24. mai 1859, M. Michel-Thomas Massif des Carreaux, petit-fils de Nicolas-Michel, a été reconnu comme héritier des distinctions honorifiques acquises légalement aux aînés de sa famille. (Voyez l'*Annuaire* de 1860, p. 302.)

ARMES : d'azur, à la muraille crénelée de quatre pièces d'argent, maçonnée de sable. (Voyez pl. CZ.) — *Armorial général de France* de 1696, généralité de Rouen, élection de Caudebec; manuscrits de la Bibliothèque nationale.

MAYNARD-MESNARD.



La maison de Maynard-Mesnard, d'ancienne chevalerie, est originaire de cette partie du Poitou qui a formé le département de la Vendée, où elle est encore établie de nos jours. L'ancienneté de cette famille est proverbiale dans le Poitou vendéen. Chérin, dans le mémoire rédigé en 1772 pour les preuves de cour, dit que cette maison se distingue par la pureté de son

origine. En effet, une série de chartes, provenant des anciens couvents ou des châteaux du Talmondais et conservées aux archives de la Vendée (Bibliothèque de la Roche-sur-Yon), constatent l'existence de cette famille dès les **xi^e**, **xii^e**, **xiii^e** et **xiv^e** siècles, dans les mêmes paroisses où la filiation suivie la montre possessionnée.

La maison de Maynard-Mesnard a figuré avec honneur dans les annales du Poitou. Elle compte parmi ses membres un gouverneur de la forteresse de Mareuil-sur-le-Lay (bas Poitou), 1365 ; trois maréchaux de camp, 1649, 1772, 1820 ; un chefdivisionnaire vendéen, 1815-1832. Le comte de Mesnard, compagnon d'exil du duc de Berry, accompagna en Vendée, en 1832, la duchesse de Berry, dont il était premier écuyer. Il partagea les périls de cette princesse et lui donna les preuves du plus chevaleresque dévouement. M. de Mesnard avait été fait en 1827 chevalier des ordres du Roi avec promesse du titre de duc.

Cette famille a jöüi des honneurs de la cour en 1772. La branche des comtes de Mesnard a été appelée à la pairie sous Louis XVIII. Le nom a été écrit successivement ou simultanément : Maynard, Mainard, Mainart, Menart, Menarts, Mesnard et Maynard. Des irrégularités semblables se sont produites pour tous les noms dont l'orthographe a pu varier sans que la consonnance füt sensiblement altérée. Aussi l'on trouve Talleyrand écrit : Tallayrant, Talleran ; Lusignan écrit : Lesignan, Lessignem ; Bauffremont écrit : Baffremont, Beffroimont, Beaufremont ; Goulaine écrit : Goulenne ; des Cars s'écrivait naguère : d'Escars ; le même nom de la Trémouille est écrit aujourd'hui la Tremouille par la famille et la Trinouille par la ville.

Les trois branches de la maison de Maynard-Mesnard aujourd'hui existantes descendent de trois frères dont l'auteur commun est mort en 1665 ; elles ne se sont pas entendues pour l'adoption d'une orthographe unique ; l'orthographe Mesnard conservée par la branche des comtes de Mesnard a prévalu depuis Henri III ; toutefois la branche des barons du Langon

et celle des seigneurs de la Claye ont adopté sous Louis XV l'orthographe Maynard, considérée comme plus ancienne. La maison de Maynard-Mesnard s'est alliée aux maisons de Bellissen, de la Bassetière, de Baudry d'Asson, de Buor, de Beauvoire, de Cathus, de Chaunac-Lansac, de Caumont-la-Force, du Chilleau, de Foucher de Saint-Flaive, du Fouilloux, de Lordat, de Mauclerc, de Robert de Lezardière, de Rosanbo, etc., etc.

ARMES : *d'argent, fretté d'azur.* — Devise : PRO DEO ET REGE.

L'*Annuaire* de 1882 a donné une notice détaillée sur cette maison.

MONTCHALIN.

La terre de Montchalin ou plus correctement de Montchalain (orthographe adoptée aujourd'hui par les géographes) est située dans la commune de Courtenay, près de la Tour du Pin, en Dauphiné. Elle eut d'abord des seigneurs particuliers qui n'avaient d'autre nom que le sien. Humbert, fils de Martin de Montchalin, rendit hommage le xi des calendes d'octobre de l'an 1276 pour tout ce qu'il possédait aux mandements de Quirieu et de Montchalin.

Cette terre passa ensuite à la maison de la Balme, issue de Pons de la Balme, seigneur de Courtenay, qui épousa, en 1390, Huguette d'Amblérieu, et qui testa le 8 janvier 1414. Leur petit-fils André de la Balme, qui se rendit acquéreur du fief de Montchalin, fit son testament en 1488.

Pierre et Gaspard de la Balme périrent dans les rangs des catholiques, lors des guerres civiles de religion. Antoine de la Balme, neveu de Pierre, fut tué d'un coup d'arquebuse au moment où il arborait son drapeau sur la brèche de la forteresse du Pouzin, près de Privas. Cette noble race ne comptait pas moins de dix-huit religieux ou religieuses parmi ses rejetons, quand Chorier laissa échapper ces réflexions : « Que